



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AOUT 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi 26 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Estelle FAURE, André DURAND, Laetitia LAPAIX, Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, André VALETTE, Simone JULIEN, Serge PINA, Rozenn IRVOAS, Karine SEYMOUR.

Pouvoirs : Laurent CHAUVEAU a donné pouvoir à André DURAND,
Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE,
Florence HUC a donné pouvoir à Laurent CABANAS.

Absents excusés : Thierry ALBERT, Hélène ZATKOWSKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE

En préambule de la séance, Monsieur le Maire souhaite apporter à l'attention de l'assemblée quelques informations :

- Demandes de la Préfecture concernant les différentes manifestations (commémoration de l'Appel du 18 Juin, manifestation pour célébrer les « justes », mettre le drapeau en berne du 28 au 30 juillet par rapport à l'accident de l'avion Air Algérie (24 juillet), commémoration pour le Centenaire de l'entrée en guerre de la France en 1914 faisant sonner le tocsin),
- Différentes motions demandées notamment par le Conseil général sur la suppression du département ou sur la modification des régions, ... Il est proposé une réunion-débat entre élus par rapport à ces sujets. La date sera communiquée prochainement.
- Rappels des événements passés sur la commune : naissance, mariage, décès.

1. Approbation des comptes rendus des derniers conseils municipaux

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2014, qui a fait l'objet de modifications suite aux remarques apportées, est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 est approuvé par 9 voix et une abstention.

2. Décision modificative N° 1

Le Maire expose à l'assemblée que lors de la préparation budgétaire un emprunt de 1 001 € a été considéré clos alors que 2014 est la dernière échéance. Aujourd'hui, cette somme doit être rajoutée à notre réserve pour le remboursement du capital des emprunts.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de transférer 1000 € du compte 2158 sur l'opération 141 : achat de matériel au crédit du compte 1641 pour permettre le règlement du capital d'un emprunt d'un montant de 791,50€ non budgété sur le budget 2014.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

1. Information sur le recrutement des animateurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 6 animateurs ont été convoqués pour les entretiens d'embauche. Les horaires ont été revus de nouveau et deux contrats un de 20 heures et un de 17h30 sont nécessaires au lieu de 21 heures et 19 heures (délibérations du conseil municipal du 13 mai 2014). Deux animateurs ont été retenus, Mme Emmanuelle CONTIVAL et Mr Anthony LOPES.

Pour le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Mme Elsa DUCUING a été engagée pour un contrat de 30 heures en remplacement de Martine BARBA suite à son départ en retraite.

2. Modification des délibérations pour les postes d'animateurs

En fonction de ce qui précède, Monsieur le Maire propose la modification du nombre d'heure pour les deux postes d'animateurs territorial car dans le cadre de la mise en place de l'ALAE et afin d'assurer un bon fonctionnement un contrat de 20 heures et un contrat de 17h30 sont nécessaires.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

3. Accord logements 2^{ème} tranche – SFHE

La société ARCADE (SFHE) a demandé au SICOVAL la possibilité de financer en PSLA (prêt social location accession) les 15 villas prévues pour la tranche 2. Le SICOVAL nous demande un accord de principe pour cette proposition car les financements pour 2015 sont prévus en conseil de communauté en septembre 2014.

Cet avis sera donné à un conseil ultérieur après examen de la tranche 1 par le comité de pilotage en exercice.

4. Dossier CAUE – Approbation du principe pour les travaux d'extension du groupe scolaire

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée l'étude gratuite faite par Mme FREMONT, Architecte du CAUE. Les points importants à retenir :

- Le bâtiment actuel peut accueillir plus de classes (référence à 2006). Le « remplissage » apporte des solutions peu onéreuses d'accueil de nouveaux élèves. La simulation 1 montre cette nouvelle configuration mais la salle polyvalente dans le couloir n'est pas viable. Dans cette configuration, on garde les préfabriquées qui servent d'accueil et de salles polyvalentes.
- Le préau peut se faire en deux parties : en maternelle, une amorce existe déjà.
- En élémentaire, il faut utiliser le bâtiment des préfabriqués. Le préau élémentaire comme un auvent est peu efficace (simulation 2A).
- Les classes préfabriquées doivent être remplacées par un bâtiment en continuité de la cantine. Le portail pour les véhicules de sécurité ne pose pas de problème à Mme FREMONT mais cette continuité est délicate. (simulation 2B).
- Le montage financier préau à 900€ HT le m2 et classes à 1700 € HT le m2 nous apporte des éléments de calcul pour une estimation globale.

Le conseil municipal décide de prendre un accord de principe et d'aborder ces travaux en deux phases : réaménagement, modification des bâtiments existants et construction d'un préau dans une première phase puis enlèvement et remplacement des classes préfabriquées dans une deuxième phase.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

5. Délibération pour le prix du repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Orens souhaite majorer les tarifs des repas à partir du 1er septembre 2014. Soit 3,56 € pour les repas primaire au lieu de 3,52 € et 5,06 € pour les repas « type régime ». Cette revalorisation correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur les 12 derniers mois, aux investissements en matériel et à l'augmentation significative du coût des matières premières.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette hausse des tarifs implique de signer un quinzième amendement à la convention qui lie la cantine centrale et la commune de Labastide-Beauvoir depuis le 21 juillet 1997.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces tarifs, de passer commande de repas primaires pour tous les élèves et d'en faire supporter éventuellement la charge aux responsables des enfants qui prennent leurs repas au restaurant scolaire qu'après un bilan financier de l'ALAE.

Le prix proposé est adopté à l'unanimité.

6. Réparation vitrail de l'église

Mme Bonnafous qui avait réparé les vitraux de l'église a été appelée en urgence pour des morceaux de vitraux trouvés au sol. Elle nous a proposé un premier devis le 8 avril de 1200€ avec 50% de remise car elle était persuadée que sa précédente réparation n'avait pas tenu. En y regardant de plus près, elle a modifié son devis car c'est la protection extérieure qui touche le vitrail et le casse et non un défaut de montage. Elle nous propose maintenant un devis de 1480 € sans remise, n'étant plus en cause. Ce nouveau devis ne comporte que la réfection du vitrail mais pas de la protection. Il est décidé de rechercher comment refixer les protections avant toute autre réparation.

7. Radar pédagogique

La commission « travaux » après étude de différents devis a proposé de retenir un radar simple, sans message additionnel et avec une alimentation solaire. Monsieur André VALETTE informe le conseil municipal qu'il faut prévoir en plus un mat pour fixer le radar.

Il ressort parmi les devis les radars suivants :

Société	Radar pédagogique	Message	Solaire	Stat	Prix radar	solaire	Mat	Frais	Total TTC
AMD GROUPE	BASIC	NON	OUI	NON	1 791.60 €	compris	170.00 €	54.00 €	2 015.60 €
ELAN CITE	EVOLIS SOLUTION	OUI	OUI	OUI	1 709.10 €	604.80 €	377.46 €	- €	2 691.36 €
DATA COLLECT	DSD				1 198.80 €	720.00 €	300.00 €	144.00 €	2 362.80 €
CESATEC	PREVIUM	OUI	OUI	NON	2 024.40 €	compris	compris	compris	2 024.40 €

Après discussion, il est décidé que cette étude sera approfondie et examinée lors d'un conseil ultérieur.

8. Plan handicapé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments publics aux normes handicapés, loi du 11 février 2005, un dossier complet avec calcul du financement pour notre commune existe et a été communiqué par le Sicoval. Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail qui se pencherait sur ces travaux et élaborerait un plan de mise aux normes progressif.

Ce groupe de travail pourrait être constitué par les membres des commissions Travaux-urbanisme-environnement et Vivre ensemble et ceux étant présents au CCAS.

Karine SEYMOUR est volontaire pour faire partie du groupe de travail.

9. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe, chaque commune doit prendre en charge les secours (accueillir, héberger, ravitailler, transporter) tout ou partie de sa population ou de la population d'autres communes sinistrées. En conséquence, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde est obligatoire et il s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire.

Le Maire doit prendre les mesures de prévention contre tous types de risques majeurs et organiser les secours sur sa commune. Le Maire conserve la responsabilité de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence.

L'objectif est triple :

- Sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement,
- Limiter les conséquences d'un accident, d'un sinistre, d'une catastrophe,
- Organiser les secours communaux.

Le Maire propose la création d'un groupe de travail pour élaborer le plan communal de sauvegarde.

10. Correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire indique que ce conseiller municipal sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés, constituant ainsi sur le département de la Haute-Garonne un réseau d'interlocuteurs motivés et engagés.

Monsieur le Maire indique que Florence Huc est candidate à ce poste.

Etant volontaire pour assurer ce rôle, Florence HUC est désignée à l'unanimité par le Conseil municipal « correspondant sécurité routière ».

11. Informations intercommunales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dépôt des demandes d'inscriptions dans les commissions du SICOVAL a été fait. Certains groupes de travail comme la communication et l'administration générale sont fermés. Chaque conseiller municipal recevra une réponse par courrier.

12. Informations sur les dossiers en cours

- **Reprise du centre équestre** : Mr et Mme PELAMOURGUES financiers, Mr et Mme BRIONNE spécialistes des chevaux-dressage, compétition et sauts d'obstacles ont repris le centre équestre. Ils ont l'intention de développer des activités équestres en plus de l'hébergement de chevaux et de poney et ils voudraient mettre en place des compétitions de sauts d'obstacles (Melle BRIONNE est d'un niveau international). Ils demandent des élagages d'arbres pour le passage des cars et des transports de chevaux.
- **Commissions municipales** :
 - Travaux : une réunion est à prévoir pour le remplacement de la porte du Presbytère et la peinture de la porte de l'église.
 - CCAS – commission emploi : Un bilan sera fait pour les demandes de ceux qui ont été reçus lors de la journée emploi.
 - Vivre ensemble : Préparation du forum des associations qui aura lieu le 6 septembre et du repas des aînés début décembre. André DURAND informe le conseil municipal qu'une deuxième réunion pour les jeunes est à envisager.
 - Communication : Laetitia LAPAIX informe le conseil qu'une modification de la fréquence du bulletin municipal est à envisager.
 - Enfance : Estelle FAURE rappelle aux conseillers que la rentrée scolaire avec le début du fonctionnement de l'ALAE est fixé au mardi 2 septembre. Elle indique que deux stagiaires, Mmes Aurélie BONNICI et Hélène MANNHART, viendront à l'école dans le cadre de leurs formations ; sept semaines pour la première chez les PS/MS du mardi 2 septembre au vendredi 17 octobre et trois semaines pour la deuxième chez les MS/GS soit du lundi 15 septembre au vendredi 3 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h40.

Le Maire,

